

« L'oreille et la voix » entre les polices de la Fédération et le Bundestag allemand

S'appuyant aussi sur une longue expérience professionnelle et parlementaire, Uli Grötsch se considère, en tant que commissaire parlementaire aux forces de police fédérales, comme un courroie de transmission entre les polices de la Fédération et le Bundestag allemand. Ses rapports doivent permettre d'informer les membres du Bundestag sur les problèmes et les défis rencontrés par les polices de la Fédération et de travailler à des solutions communes.

Uli Grötsch

Uli Grötsch a suivi une formation de fonctionnaire de police à Sulzach-Rosenberg, Nuremberg et Munich. Il a été en poste à Bad Reichenhall de 1996 à 1998, à Nuremberg de 1998 à 1999 et ensuite à Waidhaus.

De 2013 jusqu'à sa nomination comme commissaire parlementaire aux forces de police fédérales, le 15 mars 2024, Uli Grötsch a été membre du Bundestag allemand.

Au cours de la 18e législature, il a été porte-parole pour le groupe parlementaire SPD de la 2e commission d'enquête (Office fédéral de police criminelle) et de la 3e commission d'enquête (« NSU II ») ; de 2018 à 2021, il a été porte-parole du groupe SPD pour la politique de l'intérieur. D'octobre 2014 à décembre 2023, Uli Grötsch a été membre de l'Organe de contrôle parlementaire (PKGr).



Photo ci-contre :
Nomination par la présidente du Bundestag Bärbel Bas, le 15 mars 2024

Photo ci-dessus :
Uli Grötsch lors de la présentation de son premier rapport, au siège de la Conférence de presse fédérale



Deutscher Bundestag

Le commissaire parlementaire aux forces de police fédérales

Pour contacter le commissaire parlementaire aux forces de police fédérales

Der Polizeibeauftragte des Bundes beim Deutschen Bundestag
Uli Grötsch
Platz der Republik 1
11011 Berlin

Téléphone : +49 30 227-39900
Fax : +49 30 227-39901

Courriel : polizeibeauftragter@bundestag.de
<https://www.bundestag.de/polizeibeauftragter>

Éditeur : Bundestag allemand, service PoIB 3 – Presse et relations publiques
Conception : Service BI 3 – Services d'infrastructure
Aigle du Bundestag : Pr Ludwig Gies ; adaptation de 2008 : büro uebele
Photographies : Deutscher Bundestag (DBT)/Inga Haar (page intérieure, en haut à gauche) ; Bundespolizei (page intérieure, en bas à droite) ; DBT/Kira Hoffmann (page extérieure, en bas à gauche) ; picture alliance/dpa/Bernd von Jutrczenka (page extérieure, en haut à droite)
Impression : Ortmaier Druck GmbH, Frontenhausen
Version : Janvier 2025

© Deutscher Bundestag, Berlin
Tous droits réservés.
www.bundestag.de

Protection des données
Nous accordons une grande importance à la protection de vos données à caractère personnel. Vous trouverez nos remarques relatives à la protection des données à l'adresse www.bundestag.de/datenschutz (en allemand).





Uli Grötsch, premier commissaire parlementaire aux forces de police fédérales

Il est le premier commissaire parlementaire aux forces de police fédérales : Uli Grötsch a été élu le 14 mars 2024 à une large majorité par les membres du Bundestag allemand et il a prêté serment le 20 mars devant la présidente du Bundestag Bärbel Bas et l'assemblée plénière.

Le commissaire parlementaire fait le lien entre les citoyennes et citoyens, les membres des forces de police de la Fédération et le Bundestag allemand. La loi sur le commissaire parlementaire aux forces de police fédérales (PolBeauftrG) du 4 mars 2024 constitue la base juridique de son activité. Cette loi établit la durée de son mandat, qui est de cinq ans. Il peut être réélu une seule fois. Le commissaire parlementaire est tenu de présenter pour le 30 juin de chaque année aux instances compétentes et à l'opinion publique un rapport sur les résultats de son travail. Ce rapport est consultable à la page internet du commissaire parlementaire aux forces de police fédérales.

Que fait le commissaire parlementaire aux forces de police fédérales ?

Les membres de la Police fédérale, de l'Office fédéral de police criminelle et de la police du Bundestag allemand sont en interaction avec les citoyennes et citoyens, ils les protègent dans des situations problématiques, critiques ou même lorsque leur vie est en danger, ce qui fait d'eux des garants essentiels de notre démocratie. Si des défaillances structurelles ou des dysfonctionnements apparaissent au sein des forces de police de la Fédération, le commissaire parlementaire aux forces de police fédérales a pour mission d'aider à les identifier de manière précoce et à y remédier. Les signalements qui lui sont adressés peuvent être faits par écrit, par courriel ou en personne, le caractère confidentiel de l'identité de l'auteur du signalement étant garanti si celui-ci le souhaite.



« Je souhaite être un partenaire loyal pour tous : pour les forces de police de la Fédération comme pour les citoyennes et les citoyens. »

Un avocat des policières et policiers

Vis-à-vis des forces de police de la Fédération, le commissaire parlementaire aux forces de police fédérales a une double mission : il peut d'une part enquêter sur d'éventuels comportements inappropriés ou de possibles abus en dehors des structures administratives, sans passer par la voie hiérarchique, en toute indépendance et sans être lié par des injonctions. Cela signifie concrètement que sa fonction offre une possibilité supplémentaire d'examiner et d'évaluer les signalements d'abus, parallèlement aux enquêtes administratives déjà existantes et menées dans des cas individuels, aux procédures s'inscrivant dans le cadre du droit disciplinaire ou du droit du travail ou à la voie juridictionnelle devant les tribunaux. Le commissaire parlementaire se voit aussi comme un avocat des policières et policiers fédéraux. Il peut aussi contribuer à la solution de problèmes du quotidien qui lui sont rapportés par les agents et concernent par exemple l'état des bâtiments ou des questions de compatibilité entre vie professionnelle et vie familiale.

Un interlocuteur pour les citoyennes et citoyens

D'autre part, le commissaire parlementaire aux forces de police fédérales est aussi un interlocuteur important pour les citoyennes et citoyens lorsque ceux-ci veulent attirer son attention sur des comportements inappropriés ou des abus – de leur point de vue – de la part des forces de police. Parmi ses missions essentielles, il doit examiner les requêtes des citoyens sur d'éventuels comportements inadéquats des membres de la Police fédérale, de l'Office fédéral de police criminelle et de la police du Bundestag, et déterminer si les situations décrites contiennent des indices de défaillances structurelles ou de dysfonctionnements au sein des autorités de police de la Fédération.



1re photo à gauche : Uli Grötsch, en fonction depuis mars 2024

2e photo à gauche : Prestation de serment devant la présidente du Bundestag et l'assemblée plénière, le 20 mars 2024.

Photo ci-dessus : Uli Grötsch en conversation avec des représentants des unités de la direction de la Police fédérale à Stuttgart

Photo ci-contre : Uli Grötsch s'entretient avec des membres de la Police fédérale au Centre de formation et de formation continue de la Police fédérale à Bamberg.